



JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- PV Comité Directeur du 27.08.2020 et du 18/09/2020
- Extrait PV Comité Directeur du 15.09.2020
- PV Cellule COVID du 17.09.2020
- Info PV Commission de Discipline du 16.09.2020
- PV Commission d'organisation des Commissions du 17.09.2020
- Agenda Technique

FORMATIONS ARBITRAGE

2020-2021

Vous trouverez toutes les dates, le dossier d'inscription et tous les renseignements **pour vous inscrire à une formation sur le territoire francilien sur le site du District (Onglet Arbitre puis Actualité arbitrage)**

FORMATIONS EDUCATEURS

2020-2021

Les formations éducateurs pour le mois d'OCTOBRE sont mises en lignes sur le site du district (onglet formation puis formation éducateur)

Les modules sont mis en ligne à J-45 les certifications à J-60



**CORONAVIRUS
COVID-19**

QUESTIONS PROTOCOLE

En cas de questions sur le protocole mis en place, merci d'adresser un mail au secrétariat avec votre numéro de téléphone.

Une cellule de réponses aux questions est mise en place par le District ; elle fera un point tous les soirs afin de faire un retour aux clubs au plus vite.

Le District a également mis en place une permanence téléphonique.

Vous pouvez la contacter au : 06.43.70.72.10

Pour rappel, le référent COVID-19 du District est M. Ludovic VANTHYGEM – Vice-Président du District

CALENDRIERS

En annexe de ce journal vous trouverez la mise à jour des calendriers

FOOT ANIMATION

En raison de la crise sanitaire, les Rentrées du Foot sont décalées

◆ U11 : 26 septembre 2020

◆ U9 : 03 octobre 2020

◆ U7 : 10 octobre 2020

Ces Rentrées du Foot lanceront la saison du Foot Animation

Les U13 reprendront quant à eux le 26 septembre 2020.

Retrouvez dans ce journal le calendrier Général ainsi qu'une note d'appui de la FFF concernant la reprise du foot animation.

REUNION DE DÉBUT DE SAISON

La réunion d'informations aura lieu le

**SAMEDI 26 Septembre 2020
à 10 H 00**

par visio conférence

Les modalités de connexion vous seront transmises cette semaine sur les messageries officielles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

SAMEDI 17 OCTOBRE 2020

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

◆ émargement à partir de 8 heures

◆ début Assemblée Générale à 9 heures

Merci aux clubs de bien vouloir nous faire parvenir leurs questions écrites pour le samedi 10 octobre 2020 au plus tard

FONCTIONNEMENT DU SECTEUR TECHNIQUE

Nous vous informons que **Marie CANOLLE** assurera provisoirement la gestion du Football d'Animation sur tous les secteurs du département en ce début de saison.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 19 & 20 septembre 2020



M. Ludovic VANTYGHM

06.43.70.72.10

Agenda du District

A MELUN

COMMISSION

Mercredi 23 septembre 2020

Commission de Discipline
17 heures

Fonctionnement du District

Référent COVID District : Ludovic VANTYGHM – Vice-Président

Référent COVID Régional : Philippe COUCHOUX – Secrétaire Général Adjoint LPIFF

Point de situation

Comme nous nous y étions engagés, nous mettons en place un nouveau protocole, lié au contexte pandémique : COVID 19.

La situation actuelle ne permet malheureusement pas de revenir à une activité normale pour le fonctionnement administratif et technique du District pour cette rentrée sportive.

L'évolution, à date, de la pandémie empêche également de stabiliser et pérenniser une organisation.

En conséquence, nous avons pris la décision **d'adopter un fonctionnement qui vise à actualiser chaque jeudi (pour la semaine à venir) le présent protocole.**

Fonctionnement - Semaine 39

La fermeture au public du District sur les sites de Montry et Melun est maintenue.

Le District reste, bien entendu, joignable par mail ou téléphone.

Ouverture :

MELUN :

Du lundi au vendredi 9 heures –12 heures et 14 heures - 17 heures 30

MONTRY :

Du mardi au vendredi 10 heures –12 heures et 14 heures – 18 heures

Si la présence d'un club est nécessaire, ou bien si ce dernier sollicite le District, cela se fera uniquement par prise d'un rendez-vous auprès du Directeur Administratif afin de mettre en place, en amont, des mesures sanitaires adaptées.

Afin d'optimiser l'accompagnement, le District peut être sollicité pour toutes questions liées à la reprise de l'activité au sein du club.

REFERENT CLUB COVID

Chaque club désigne un référent « COVID », dont la mission sera de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des préconisations relatives au respect des gestes barrières dans le cadre de l'activité du club et le suivi des rencontres officielles. Le club est invité à renseigner le nom de son référent COVID sur Footclubs.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Note d'appui à la reprise du football des enfants (U6-U13) FFF – 10 septembre 2020

La présente note vise à rappeler **les mesures sanitaires réglementaires en vigueur dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le Covid-19** pour l'organisation des rencontres de football proposée aux enfants de U6 à U13 (critériums, challenges et plateaux).

Elle propose également **des recommandations nationales établies sur la base des expertises scientifiques du Haut Conseil à la Santé Publique et du ministère de la Santé**, adaptées aux enjeux pratiques des acteurs sportifs.

Le strict respect de ces mesures réglementaires et de ces recommandations constitue la condition sine qua non pour accompagner les clubs dans leur nécessaire adaptation et rassurer leurs pratiquants en offrant des conditions de pratique et un accueil optimisés.

Sources

- Guide de rentrée sportive édité par le Ministère chargé des sports (version du 2 septembre 2020)
- Avis du Haut Conseil de la santé Public du 3 août 2020

Point d'attention

En fonction de la situation épidémiologique de chaque territoire, **les dispositions présentées peuvent être renforcées et adaptées suite aux décisions des autorités locales.**

1 - Mesures d'ordre général à respecter et incidences dans l'organisation du club

Mesures d'ordre général à respecter	Incidences dans l'organisation du club
Respect des gestes barrières	
- Se laver régulièrement les mains.	- Mettre à disposition des points de lavage (eau/savon) et (ou) de gel hydroalcoolique.
- Utiliser des mouchoirs à utilisation unique pour se moucher.	- Prévoir des poubelles.
- Tousser ou éternuer dans son coude. - Éviter les contacts avec le visage.	- Afficher les gestes barrières sur l'ensemble du site.
Respect de la distanciation physique	
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre deux personnes.	- Organiser les flux de personnes dans l'enceinte sportive en utilisant la signalétique adaptée.
Port du masque obligatoire	
- Respecter le port du masque pour les personnes âgées de plus de onze ans.	- Communiquer et vérifier le respect de l'obligation.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

2 – Recommandations concernant le calendrier de reprise

2.1 – La reprise eu sein des clubs

Compte tenu de la longue inactivité des clubs, la reprise au sein des clubs doit être **progressive et plus longue qu'à l'habitude**. Durant la période de septembre, il convient de programmer toutes les réunions nécessaires (réunions internes avec les joueurs et l'encadrement, réunions avec les collectivités, les acteurs locaux et les parents...).

Cette période doit également être propice pour privilégier la **mise en place d'actions de promotion** à l'intérieur du club (journées portes ouvertes, entraînements ludiques, plateaux intra-clubs...)

Ces conseils visent pour chaque club à **adapter son organisation à la situation actuelle**, à rassurer ses pratiquants et leurs parents tout en remobilisant ses forces vives autour de nouveaux projets.

2.2 – Les rentrées du football

La FFF a fixé et communiqué fin juillet les **trois dates nationales** correspondant aux **challenges et plateaux U6 à U11 organisés par les districts** sur l'ensemble du territoire. Ces dates sont décalées d'une semaine par rapport aux années antérieures.

Pour les **U12-U13**, la liberté est laissée aux centres de gestion pour débiter les critères le **19 ou le 26 septembre 2020**.

Catégories	Dates recommandées
U12 – U13	Samedi 19 ou samedi 26 septembre
U10 – U11	Samedi 26 septembre
U8 – U9	Samedi 3 octobre
U6 – U7	Samedi 10 octobre

Point d'attention

Ces dates ne correspondent pas, comme à l'habitude à des rassemblements importants de clubs mais seulement à la première journée des challenges et des plateaux.

Tous les grands rassemblements de masse doivent être proscrits.

3 – Recommandations concernant l'organisation des rencontres ou plateaux

3.1 – En amont de la saison et des rencontres ou plateaux

Recommandations	Conseils – Moyens – Remarques
Centre de gestion organisateur	
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'organisation habituelle en limitant le nombre de clubs et/ou d'équipes présentes en même temps sur un même site. - La jauge du nombre maximale d'équipes ne peut pas être définie au plan national et doit être adaptée avec bon sens en fonction du potentiel en installations mais également en fonction des conditions sanitaires fixées par le préfet et les collectivités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de sites. - Proposer de nouveaux créneaux (week-end ou semaine). - Diminuer le nombre total de journées de chaque catégorie pour aérer le calendrier.
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions de co-construction de la saison avec les clubs : <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les protocoles sanitaires. - Définir les effectifs, les formats et le calendrier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Alternier des réunions en présentiel et des réunions en visioconférence (à privilégier).
Club d'accueil (organisateur) – Référent Covid du club	
<ul style="list-style-type: none"> - Provoquer une réunion avec la municipalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les modalités et/ou restrictions d'utilisation des installations (traçage du nettoyage des vestiaires).
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une signalétique pour gérer les flux de personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan indiquant les différents sens de circulation (marquages différents pour les entrées et sorties), les locaux ouverts ou fermés, les points de lavage ou de mise à disposition de gel. - Distribuer aux clubs visiteurs un document papier contenant le plan et les modalités d'accueil ou prévoir un QR code à scanner à partir d'un smartphone à l'entrée du stade.
<ul style="list-style-type: none"> - Localiser les points de lavage des mains et/ou de gel hydroalcoolique. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer aux clubs participants les modalités d'accueil (entrée, échelonnement des arrivées, accès vestiaires, particularités locales...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée du stade, abords des terrains, locaux divers...
<ul style="list-style-type: none"> - Afficher les gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher la jauge maximale autorisée sur la porte de chaque vestiaire utilisé. - Limiter le temps de présence (pas de causerie). - Condamner une pomme de douche sur deux.
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'utilisation des vestiaires et des douches. - Si utilisation, diminuer la capacité habituelle pour assurer la distanciation et faire respecter le port du masque dans les vestiaires pour les personnes âgées de plus de onze ans. - Fermer les espaces clos interdits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner un médiateur COVID* « terrain » en lien avec le référent COVID du club.
<ul style="list-style-type: none"> - Désigner un référent identifié par le club pour veiller au respect des dispositions d'organisation prévues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des camps de base matérialisés pour chaque club pour entreposer le matériel (sac, ballons, gourdes...).
<ul style="list-style-type: none"> - Installer le matériel nécessaire de manière anticipée pour éviter la manipulation. 	



Recommandations	Conseils – Moyens – Remarques
Clubs (équipes) participants	
<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les parents par catégorie : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au questionnaire médical Covid-19. - Sensibiliser à la prise de température régulière. - Sensibiliser au protocole sanitaire en vigueur. - Inciter une présence limitée pour les plateaux, challenges et critères. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire passer le message suivant : « Ne pas envoyer son enfant si une seule réponse positive au questionnaire ou si température observée »
<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un jeu de chasubles numérotés pour assurer l'individualisation (gestion des couleurs et des remplaçants). 	
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'utilisation de bouteilles ou de gourdes individuelles personnalisées. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la présence des parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un roulement pour la présence des parents sur site ou lors des déplacements.
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir à jour un listing des joueurs et accompagnateurs présents sur chaque journée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Important en cas de contamination pour retrouver les cas contacts

*** Précisions :**

- Le référent COVID est chargé de l'application des mesures sanitaires en vigueur, au sein du club et de l'organisation qui correspond. Il travaille en lien avec les référents COVID des districts et des ligues.

- Les médiateurs COVID sont désignés au sein du club pour veiller au respect des mesures sur chacun des événements organisés. (Ce rôle peut être confié à des dirigeants et/ou parents).

3.2 – Pendant les rencontres ou plateaux

Recommandations	Conseils – Moyens – Remarques
Centre de gestion organisateur	
- Prévoir la visite de membres du District dans les premières journées sur les différentes opérations.	- Ces présences permettront de vérifier l'application des recommandations et d'assurer la proximité avec les clubs.
Club d'accueil (organisateur) – Référent Covid du club	
- Effectuer un briefing pour les éducateurs des équipes présentes (dispositions locales, déroulement...).	- 1 seule personne par équipe
- Récupérer la liste des joueurs et des accompagnateurs.	- Utiliser les Feuilles de plateau, de challenge ou de critérium.
- Imposer la présence des parents au-delà de la main courante, la distanciation physique de 1 m et le port du masque obligatoire.	- Intervenir avec bienveillance et pédagogie (pas de pouvoir d'autorité). En cas de non-respect constaté, faire remonter l'information au district d'appartenance.
- Identifier avec un brassard, un badge ou une chasuble la personne responsable du respect des dispositions d'organisation prévues.	
- Proscrire les protocoles d'entrée et de sortie des équipes. - Se limiter aux activités prévues dans le cadre des plateaux, challenges et critères.	- Pas d'animation en parallèle aux rencontres ou plateaux
- Désinfecter et aérer régulièrement les vestiaires, les douches et les sanitaires utilisés.	
Clubs (équipes) participants	
- Effectuer un briefing pour les accompagnateurs et parents présents à la suite du briefing du club d'accueil.	- Rappel des mesures et modalités d'accueil du club recevant
- Garder un exemplaire de la liste des joueurs et des accompagnateurs présents.	- Photocopie (photo) de la feuille de plateau, de challenge ou de critérium
- Lister dans la mesure du possible les autres personnes du club présentes (liste à conserver).	- Lister les transporteurs qui ne sont pas accompagnateurs d'équipes. - Lister les parents dans la mesure du possible.



Point d'attention

Port du masque et distanciation pour les pratiquants

Quel que soit leur âge, **les pratiquants en situation active** (rencontres, jeux, ateliers) **ne portent pas de masque**. Cette disposition vaut également pour les pauses coaching et les mi-temps en plein air. Il est admis qu'en situation de pratique active, la distanciation ne soit pas respectée.

En situation de **pratique en ateliers** (parcours de motricité) ou lors de certains jeux (relais), principalement en U7 et U9, dès que le contenu le permet, le maintien de la **distanciation physique de 2 m entre les joueurs** doit être respecté.

Les remplaçants statiques âgés de plus de 11 ans, ont l'obligation de porter le masque.

Port du masque pour l'encadrement

L'entraîneur principal de l'équipe U11 ou U13 n'est pas obligé de porter le masque car il est acteur du jeu. Néanmoins le port du masque est recommandé.

Les arbitres officiant sur des rencontres U11 et U13 sont actifs et constituent également des acteurs du jeu. Ils peuvent donc également ne pas porter de masque.

En ce qui concerne les **catégories U6-U7 et U8-U9**, les textes imposent le port du masque pour les animateurs des ateliers techniques. Dans un tel contexte, afin de préserver une cohérence sur un même site, **il est préconisé d'imposer le masque pour tous les encadrants (éducateurs, arbitres)**.

3.3 – Après les rencontres ou plateaux

Recommandations	Conseils – Moyens – Remarques
Centre de gestion organisateur	
<ul style="list-style-type: none">- Traiter les fiches-bilans.- Lister les questions et problèmes rencontrés.	<ul style="list-style-type: none">- Apporter des réponses.- Intervenir auprès des clubs défaillants (non-respect des mesures).
Club d'accueil (organisateur) – Référent Covid du club	
<ul style="list-style-type: none">- Désinstaller et nettoyer le matériel pédagogique utilisé avant son rangement.	<ul style="list-style-type: none">- Pas de rangement par les enfants et les accompagnateurs des clubs
<ul style="list-style-type: none">- Proscrire les rassemblements de fin plateau ou de challenge.- Proscrire les goûters collectifs.	<ul style="list-style-type: none">- Prévoir un point retrait pour les goûters.- Distribuer des goûters avec des emballages sous vide.
<ul style="list-style-type: none">- Gérer les flux dans les vestiaires en cas d'utilisation	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une rotation des équipes.
<ul style="list-style-type: none">- Informer en cas de contamination observée la semaine qui suit la rencontre ou le plateau	<ul style="list-style-type: none">- Agence régionale de la Santé, Ligue, District, clubs présents
Clubs (équipes) participants	
<ul style="list-style-type: none">- Participer à la propreté du site.	<ul style="list-style-type: none">- Déposer les déchets dans les poubelles.



Note d'appui à la reprise du football des enfants (U6-U13) FFF – 10 septembre 2020

Fiches de missions pour les centres de gestion (élus et techniciens)

Avant

- Nous adaptons notre organisation habituelle en limitant le nombre de clubs et/ou d'équipes présentes en même temps sur un même site.
- Nous définissons si nécessaire une jauge maximale d'équipes.
- Nous mettons en place des réunions de co-construction de la saison avec les clubs.

Pendant

- Nous accompagnons les clubs en prévoyant la visite des membres du District lors des premières journées sur les différentes opérations.

Après

- Nous effectuons le bilan des feuilles de plateaux, challenges et critères.
- Nous listons les questions et les problèmes rencontrés.
- Nous assurons le suivi et l'accompagnement des clubs.



Note d'appui à la reprise du football des enfants (U6-U13)

FFF – 10 septembre 2020

Fiche de missions pour les clubs d'accueil (dirigeants, éducateurs)

Avant

- Nous organisons une réunion entre la municipalité et le club pour définir les modalités d'accueil.
- Nous désignons un ou plusieurs médiateurs COVID terrain pour veiller au respect des dispositions d'organisation prévues.
- Nous mettons en place une signalétique pour gérer les flux de personnes et localisons les points de lavage des mains et/ou de gel hydroalcoolique.
- Nous installons le matériel nécessaire de manière anticipée pour éviter la manipulation.

Pendant

- Nous effectuons un briefing avec les éducateurs des équipes présentes.
- Nous récupérons la liste des joueurs et des accompagnateurs.
- Nous proscrivons les protocoles d'avant et d'après-match.
- Nous imposons la présence des parents au-delà de la main courante, la distanciation physique de 1 m et le port du masque obligatoire (médiateur COVID).
- Nous désinfectons et aérons régulièrement les vestiaires, les douches et les sanitaires utilisés.

Après

- Nous désinstallons et nettoyons le matériel pédagogique utilisé avant son rangement.
- Nous proscrivons les rassemblements de fin de plateau, de challenge et de critérium et les goûters collectifs.

Note d'appui à la reprise du football des enfants (U6-U13)

FFF – 10 septembre 2020

Fiche de missions pour les clubs participants (responsables de catégorie, éducateurs, accompagnateurs)

Avant

- Je réunis les parents par catégorie pour les sensibiliser.
- Je tiens à jour un listing des joueurs et accompagnateurs présents sur chaque journée.
- Je limite la présence des parents.
- Je prévois un jeu de chasubles numérotés pour assurer l'individualisation (gestion des couleurs et des remplaçants).
- Je veille à l'utilisation de bouteilles ou de gourdes individuelles personnalisées.

Pendant

- J'effectue un briefing pour les accompagnateurs et parents présents à la suite du briefing du club d'accueil.
- Je garde un exemplaire de la liste des joueurs et des accompagnateurs présents.
- Je liste dans la mesure du possible les autres personnes du club présentes (liste à conserver).
- J'informe en cas de contamination observée la semaine qui suit la rencontre ou le plateau.

Après

- Je participe à la propreté du site.

QUESTIONNAIRE « COVID-19 »

- OUI / NON Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
- OUI / NON Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une douleur dans la poitrine ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des maux de tête ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous de la diarrhée ces dernières 24 heures ?
- OUI / NON Avez-vous une perte de goût ou de l'odorat depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
- OUI / NON Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
- OUI / NON Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
- OUI / NON Avez-vous été en contact avec des personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous été alerté d'un cas contact par l'application STOPCOVID depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous eu un test PCR positif pour la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?

VOUS ÊTES INVITÉ A NE PAS VOUS RENDRE AU STADE ET, LE CAS ECHEANT, VOUS ISOLER et CONSULTER UN MEDECIN si

- ⇒ Vous avez la maladie Covid-19
- ⇒ Vous avez été en contact avec un malade du Covid-19
- ⇒ Si vous avez répondu "OUI" à une des questions ci-dessus



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

MEDIATEUR COVID

Plateau, Challenge ou Critérium

Logo
District

Logo
Ligue

Logo
Club



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

MEDIATEUR COVID

Plateau, Challenge ou Critérium

Logo
District

Logo
Ligue

Logo
Club



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

MEDIATEUR COVID

Plateau, Challenge ou Critérium

Logo
District

Logo
Ligue

Logo
Club



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

MEDIATEUR COVID

Plateau, Challenge ou Critérium

Logo
District

Logo
Ligue

Logo
Club

Les missions du Médiateur COVID sur les plateaux, challenges et critères

Avant

- Je vérifie que la **signalétique COVID** est en place (sens de circulation, affiches).
- Lors de l'accueil, **je communique sur les mesures** à respecter dans l'enceinte du stade.

Pendant

- Je participe à la réunion de **briefing avec les éducateurs** des équipes participantes.
- J'interviens avec **bienveillance et pédagogie** pour faire respecter les mesures (présence des parents au-delà de la main courante, distanciation physique de 1m et port du masque obligatoire)
- Je fais **remonter au District** à travers la feuille de rencontre les problèmes rencontrés.

Après

- Je gère l'**accès aux vestiaires** et je limite les **regroupements**.
- Je m'assure que l'ensemble des clubs participants ont déposé leurs **déchets à la poubelle**.



Les missions du Médiateur COVID sur les plateaux, challenges et critères

Avant

- Je vérifie que la **signalétique COVID** est en place (sens de circulation, affiches).
- Lors de l'accueil, **je communique sur les mesures** à respecter dans l'enceinte du stade.

Pendant

- Je participe à la réunion de **briefing avec les éducateurs** des équipes participantes.
- J'interviens avec **bienveillance et pédagogie** pour faire respecter les mesures (présence des parents au-delà de la main courante, distanciation physique de 1m et port du masque obligatoire)
- Je fais **remonter au District** à travers la feuille de rencontre les problèmes rencontrés.

Après

- Je gère l'**accès aux vestiaires** et je limite les **regroupements**.
- Je m'assure que l'ensemble des clubs participants ont déposé leurs **déchets à la poubelle**.



Les missions du Médiateur COVID sur les plateaux, challenges et critères

Avant

- Je vérifie que la **signalétique COVID** est en place (sens de circulation, affiches).
- Lors de l'accueil, **je communique sur les mesures** à respecter dans l'enceinte du stade.

Pendant

- Je participe à la réunion de **briefing avec les éducateurs** des équipes participantes.
- J'interviens avec **bienveillance et pédagogie** pour faire respecter les mesures (présence des parents au-delà de la main courante, distanciation physique de 1m et port du masque obligatoire)
- Je fais **remonter au District** à travers la feuille de rencontre les problèmes rencontrés.

Après

- Je gère l'**accès aux vestiaires** et je limite les **regroupements**.
- Je m'assure que l'ensemble des clubs participants ont déposé leurs **déchets à la poubelle**.



Les missions du Médiateur COVID sur les plateaux, challenges et critères

Avant

- Je vérifie que la **signalétique COVID** est en place (sens de circulation, affiches).
- Lors de l'accueil, **je communique sur les mesures** à respecter dans l'enceinte du stade.

Pendant

- Je participe à la réunion de **briefing avec les éducateurs** des équipes participantes.
- J'interviens avec **bienveillance et pédagogie** pour faire respecter les mesures (présence des parents au-delà de la main courante, distanciation physique de 1m et port du masque obligatoire)
- Je fais **remonter au District** à travers la feuille de rencontre les problèmes rencontrés.

Après

- Je gère l'**accès aux vestiaires** et je limite les **regroupements**.
- Je m'assure que l'ensemble des clubs participants ont déposé leurs **déchets à la poubelle**.





Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du 27 août 2020

Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire de séance : Christiane CAU.

Présents : Pascal ANTONETTI, Michel BORTOT, Dominique GODEFROY, Daniel MALHERBE, Monique MACHO, Bernard MARMION, Patrick POIX, Abdelhak RAJI, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHM, Orlando VIEIRA, Gérard VIVES. Jean-Marie RENAUD et Pierre BILLARD (en partie)

Excusés : Stéphanie DI BENEDETTO, Vincent DUPRE.

Assistent : Larbi BENCHEIKH (CDA), Nicolas MAKSYMIUK (Directeur administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en espérant que chaque membre a passé de bonnes vacances et souhaite un prompt rétablissement à Patrick POIX, suite à ses soucis de santé.

Il indique au Comité Directeur que la reprise de cette saison 2020/2021 qui s'ouvre ne sera pas simple, au vu des incertitudes qui entourent toujours l'évolution de la pandémie COVID 19. Les différents protocoles qui devront être mis en place vont nécessiter beaucoup de rigueur et de vigilance quant à leur application.

Il précise également que cette réunion du Comité est, contrairement à ce qui était prévu, organisée en visioconférence par souci de prudence vis-à-vis de l'évolution de la situation sanitaire.

2. Approbation du PV des Réunions du Comité Directeur des 09 et 29/07/2020

Les 2 PV sont adoptés à l'unanimité des participants.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Purge des suspensions : l'arrêt définitif des compétitions a généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps. Considérant l'acceptation actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020 d'une proposition de conciliation relative à sa décision du 11 mai 2020 portant sur les suspensions à temps. La FFF décide une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour.

Plan de professionnalisation de l'arbitrage féminin : ce plan vise à élever le niveau de l'arbitrage féminin français, afin d'en faire une référence internationale. Ce plan a aussi pour objectif d'inciter les anciennes joueuses de haut niveau à préparer la suite de leur carrière en devenant arbitres.

Fonds de solidarité : 82% des clubs ont répondu favorablement au niveau national. L'opération visant à doter les clubs de moins de 100 licenciés est finalisée. 80 000 ballons et 55 000 chasubles seront distribués en début de saison aux plus de 6 000 clubs concernés. Les Districts seront livrés au cours de la 2ème quinzaine d'août.

Reprise de l'activité du football et Rentrées du Foot : le Décret relatif à la phase 4 de déconfinement confirme la reprise des matches amicaux (avec autorisation d'accès du public en tribunes, pas d'accueil du public debout pour l'instant). Un 4ème guide d'appui destiné à faciliter la reprise d'activités des clubs et des Districts à la rentrée sera diffusé.

Dispositif de l'ANS - PSF 2020 : l'attribution financière aux Ligues et Districts sera communiquée à chaque territoire. Les centres de gestion seront chargés d'en aviser les clubs.

Rentrée du Foot 2020/2021 : la LFA souhaite que la reprise de l'activité dans les clubs ait bien lieu et qu'elle soit accompagnée par des outils techniques et pédagogiques, des éléments de communication et une présence FFF sur les plateaux d'accueil U6 à U9.

WE bénévoles à Clairefontaine : cette action de valorisation du bénévolat sera renouvelée au Centre National du Football à Clairefontaine pour la saison 2020/21.

- **Ligue de Paris**

CNU17 : la LPIFF pourra désigner un club supplémentaire pour 2020/2021.

Réunions des 18 et 27/08/2020

Philippe COLLOT informe le Comité que ces réunions avaient pour objectif de faire le point sur l'impact de la situation sanitaire sur la reprise de l'activité Football régionale et départementale. Il établit un point de situation, à date.

4. La vie du District 77

- **Informations licences**

Le District enregistre, à date, **11 696 licences**, soit une augmentation de **27.4%** vs 2019.

	2020	Evolution vs 2019
SEN G	3541	+1293
U14/U19G	2193	+446
FOOT A G	2921	+140
SEN F	153	+68
U14/U18F	281	+93
FOOT A F	203	+49

- **Planning des Activités 2020/2021**

29/08/2020 : CD LPIFF 01-2020/2021 initialement prévu à Morfondé est transformé en visioconférence.

04/09/2020 : réunion de rentrée des clubs. Un protocole pour l'organisation des réunions est en cours d'élaboration par la FFF. Dans l'attente, **le Comité Directeur décide de reporter à une date ultérieure ce regroupement.**

Le Comité Directeur adopte l'ordre du Jour de cette réunion.

- Reprise des activités sportives dans un contexte pandémique
- Information sur les évolutions réglementaires 2020/2021
- Mise en place de l'IR2F
- Arbitrage = modifications Lois du Jeu et formation

- Technique = Calendrier des formations
- Questions diverses

10/09/2020 : Réunion Arbitres / Délégués / Educateurs / CDPME. Au vu de la situation sanitaire, **le Comité Directeur décide de reporter cette réunion à une date ultérieure.**

• **Fonctionnement du District dans le contexte pandémique**

Protocole de reprise des salariés et des Commissions

Au vu de la situation sanitaire qui n'est pas encore stabilisée, Ludovic VANTYGHEM propose de reconduire chaque semaine le protocole établi, ce que valide le Comité Directeur. Cela permet de s'adapter rapidement aux évolutions des mesures sanitaires imposées par l'état. Le document sera systématiquement transmis aux personnes concernées.

Protocole de reprise des activités sportives

Le Comité Directeur a pris connaissance des directives transmises par la FFF. Plusieurs remarques et questionnements concernant le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales ont été remontés afin d'obtenir des éclaircissements. Le document a été transmis aux clubs, Arbitres, Délégués, Membres des Commissions et Salariés, accompagné d'une fiche de synthèse mettant en lumière les points essentiels.

Philippe COLLOT apporte également des précisions concernant certains points du protocole issues de la réunion du Collège des Présidents de District et rappelle que la principale préoccupation doit rester en permanence la santé de tous.

Ludovic VANTYGHEM est désigné « Correspondant COVID » pour le District. Il sera l'interlocuteur des clubs en jouant un rôle de conseil et d'accompagnement. Une information sera diffusée aux clubs.

Philippe COUCHOUX sera le Correspondant au niveau régional.

Réponse aux questions des clubs : Le Comité Directeur décide de mettre en place une organisation spécifique afin de pouvoir apporter une réponse rapide aux questions posées.

Intervention de Pierre BILLARD – Médecin du District : il présente au Comité Directeur une analyse de la situation sanitaire actuelle. Il revient sur les points importants du protocole en expliquant les raisons pour lesquelles il convient de les respecter rigoureusement.

• **Gestion Sociale**

Philippe COLLOT revient sur les mesures prises dans le cadre de la mise en place de l'organisation technique 2020/2021 : 2 CTD-DAP et 1 CTDF. Il rappelle que celle-ci a été validée lors d'une précédente réunion du Comité Directeur et qu'elle a été guidée par les principes fédéraux concernant le nombre de CTD-DAP (2 pour les Districts de plus de 40 000 licenciés) et la situation économique du District.

Ludovic VANTYGHEM précise au Comité Directeur les mesures mises en place pour la reprise d'activité des salariés.

Le Document Unique obligatoire est en cours d'actualisation en collaboration avec Christine PARCET.

Un nouveau contact sera pris avec les syndicats concernant le report de l'élection des représentants au CSE.

• **Affaire financières**

Vente des Bâtiments de Melun

Philippe COLLOT rappelle qu'une promesse de vente a été signée fin juillet 2020. La recherche de nouveaux locaux, plus adaptés au besoin, va débuter. Le Comité Directeur décide de constituer une cellule de recherche composée de Jean-Marie RENAUD, Orlando VIEIRA, Patrick POIX et Bernard MARMION.

Fonds National de Solidarité : point d'étape

Celui-ci a été activé dès le mois de juillet 2020 pour les clubs ayant sollicité cette aide. Il vient en déduction de l'acompte sur la part « licence » (3€ / licencié représentant la participation de la Ligue et du District) payable au 25/08/2020.

Subventions 2020

Le Comité Directeur prend connaissance de :

- L'attribution de la subvention au titre du FDVA.
- La convention ANS 2020

Il constate avec regret la baisse significative de certaines subventions.

• **Affaires sportives**

Label - Ecole Féminines - Futsal

Le Comité Directeur se réjouit de la validation par la FFF des labels pour la période 2020/2023 pour 13 clubs Seine et Marnais.

Organisation des Rentrées du Foot 2020/2021

Le Comité Directeur prend note des dates proposées par la FFF :

- U10/U11 = 26/09/2020
- U8/U9 = 03/10/2020
- U6/U7 = 10/10/2020

Compte-tenu de la nécessité de limiter les rassemblements d'un trop grand nombre de personnes, le Comité Directeur décide, à ce stade, une organisation départementale sur les 8 secteurs, **sous réserve d'évolution de la situation sanitaire.**

Calendrier Général 2020/2021

Le Comité Directeur valide les calendriers Généraux 2020/2021 Féminines à 11, Futsal et + 55 ans.

Composition des Groupes 2020/2021

Le Comité Directeur examine les demandes de changement de groupe des clubs, ci-après. Le Directeur Administratif rappelle que cet exercice est toujours difficile à mener. Beaucoup de paramètres entrent en ligne de compte et il n'est pas toujours simple de pouvoir les concilier, notamment depuis la fusion qui a modifié les répartitions géographiques : respect des alternances, des antécédents disciplinaires et des demandes des pouvoirs publics.

Demande de modification de groupes / retraits.

Seniors D2

Demande de changement de groupe de LESIGNY (D2C) : suite à l'accord de PONTIERRY, LESIGNY intègre le groupe B et PONTIERRY le groupe C.

Seniors D3

Arrêt de l'équipe de CHAUMES en D3E.

Non-engagement de l'équipe des TURCS DE MONTEREAU en D3F.

Demande de changement de groupe de LA FORÊT (D3F) vers le groupe D3E : suite au retrait de CHAUMES, cette demande est validée.

Demande de changement de groupe de SERVON (D3D) : suite à la validation du changement de groupe de LA FORÊT et le non-engagement des TURCS DE MONTEREAU, SERVON intègre le groupe F.

En D3D : l'équipe de THORIGNY 2 accède en D3 au sein de ce groupe (meilleur 5ème de D4 pouvant accéder).

En D3F : considérant que l'équipe de LIZY 1 (2ème meilleur 5ème de D4 pouvant accéder) ne souhaite pas accéder, l'équipe de GUIGNES (3ème meilleur 5ème de D4 pouvant accéder) intègre le groupe F.

U16 D2

Demande de changement de groupe d'AVON (D2B) : suite à l'accord de LE MEE (D2C), AVON intègre le groupe C et LE MEE le groupe B.

CDM D2

Non engagement des équipes de CONGIS (D2A) et GENERATION GAUVOIS (D2C).

Demande de changement de groupe de COLLEGIEN (D2B) : suite au retrait de CONGIS, COLLEGION intègre le groupe A.

MOUROUX accède en D2 et intègre le groupe B.

SIVRY-COURTRY accède en D2 et intègre le groupe C.

U14 D3C

Arrêt de l'équipe de BOIS LE ROI.

L'équipe de BUSSY 3 (2ème meilleur 3ème de D4 pouvant accéder) intègre le groupe C.

Futsal D1

Arrêt de l'équipe de DAMMARTIN FUTSAL.

L'équipe de VAL D'EUROPE 1 (4ème de D2) intègre la D1.

Présentation des groupes de SEN D4, U18 D3, U16 D3, U14 D4, CDM D3, VETERANS D4, +45 ans, +55 ans, Féminines D1 et D2, Futsal D1 et D2 (susceptibles d'évolution).

Le Comité Directeur homologue la composition des groupes 2020/2021.

Informations Générales

Création de clubs

En cours de validation par la LIGUE

DAMMARTIN CITY, CONGISSOIS et ASSOCIATION REBASSIENNE.

MOVE IT – Futsal : le Comité Directeur valide cette création.

En attente des documents

CHAUCONIN, ETOILE DE MOUSSY LE NEUF (Futsal) et JF FOOTBALL ACADEMY.

Ententes 2020-2021

SERVON - ALLIANCE 77 - CHEVRY : U18 – U16 –U14

Manque : Club Support - accord Alliance 77 pour la catégorie U14 et accord CHEVRY.

En attente de réception.

SERVON - CHEVRY : U13

Manque : Club Support et accord CHEVRY.

En attente de réception.

ST THIBAULT – ANNET – THORIGNY : +55 ANS

Club support : ANNET mais manque son accord.

En attente de réception.

CAMPELIENNE – CRISENOY : + 45 ANS

Club support : CAMPELIENNE.

Entente validée.

LE PIN - VAL DE FRANCE : U18 - U14 et SEN FEM.

Club support : VAL DE FRANCE.

Entente validée sauf en U14 D1 (une équipe obligatoire ne peut être en entente en D1, Art. 11.5 du RSG).

GOELLY-COMPANS - PLAINE FRANCE : VETERANS et +45 ans.
Club support : GOELLY-COMPANS.
Manque accord PLAINE DE FRANCE.
En attente de réception.

GOELLY-COMPANS - BRIE FC - PLAINE DE FRANCE : U14 et U18.
Club support : BRIE FC. Manque accord BRIE FC et PLAINE DE FRANCE.
En attente de réception

Opération 100 femmes dirigeantes ».

Cette opération sera reconduite pour la saison 2020/2021.

Opération « Clubs moins de 100 licenciés »

Le Comité Directeur prend connaissance du mode opératoire prévu par la FFF.

Services Civiques

26 dossiers ont été enregistrés, à date. Conformément à ce qui avait été précisé lors du lancement de la Campagne, les 2^{èmes} demandes des clubs seront examinées jusqu'à la mi-septembre et satisfaites dans la limite des possibilités de l'agrément accordé au District. Les autres demandes supplémentaires seront analysées après cette date.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

Le Comité Directeur prend connaissance des informations diffusées dans les CROS Actu IDF, Lettres du CoSMoS et @actuweb / Newsletter Service Civique.

16/07/2020 : Fondation du Football. Grand prix pour FC VDE.

20/07/2020 : Lycée URUGUAY AVON. Partenariat.

24/07/2020 : USM Fédération. Validation des salles de formation.

FFF/LFA

Le Comité Directeur prend connaissance de la veille média hebdomadaire.

27/07/2020 : offre FFF / Nike.

29/07/2020 : opération « 100 femmes dirigeantes ».

31/07/2020 : Rentrée du Foot.

12/08/2020 : reprise de l'activité.

14/08/2020 : Protocole de reprise des championnats nationaux.

17/08/2020 : WE des bénévoles à Clairefontaine.

21/08/2020 : Projet de Protocole de reprise des championnats régionaux et départementaux.

LPIFF

15/07/2020 : prochain CD le 29/08/2020 à Morfondé.

15/07/2020 : CD LPIFF. Mouvements dans les clubs.

24/07/2020 : Fonds National de solidarité.

05/08/2020 : mise à disposition des arbitres de District pour officier sur les compétitions LPIFF du samedi.

Clubs

22/07/2020 : US AVON. Accueil formation.

28/07/2020 : ES PROVINS. Dispositions COMEX.

20/08/2020 : FC MELUN : demande d'intervention arbitrale.

6. Comptabilité

Patrick POIX informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- La représentante du Cabinet Comptable est actuellement au District pour préparer le Compte de Résultat qui sera présenté lors du prochain CD.
- Christine PARCET établit actuellement le tableau des frais d'arbitrage par club en vue du prélèvement. Le Comité décide de différer le 1^{er} prélèvement au 20 octobre 2020.
- Concernant le relevé au 30 juin 2020, un rappel va être effectué aux clubs n'ayant pas réglé avec date butoir au 18 septembre 2020.

Dossier Impôts MELUN : Philippe COLLOT présente la prochaine étape suite au recours contentieux effectué par le District.

Contrat d'entretien du terrain synthétique : après analyse de la proposition, le Comité Directeur valide le contrat proposé.

7. Technique

Le Comité Directeur prend connaissance du Guide d'appui à la reprise pour la saison 2020/2021. Ce dernier reprend les principes à adopter, l'intérêt des nouvelles pratiques et les outils à disposition.

8. Arbitrage

Larbi BENCHEIKH informe le Comité Directeur des points, ci-après.

- Remercie toutes les personnes qui lui ont apporté leur soutien lors du décès de sa maman.
- Compte tenu des conditions sanitaires, la réunion de début de saison est reportée.
- Concernant le maillot d'échauffement prévu pour les arbitres, un message a été transmis à tous ceux ayant renouvelé, un retour étant attendu pour le 2 septembre 2020.
- Renouvellement des arbitres : 117 licences, 52 en cours de renouvellement, 23 arbitres sans réponse et 4 qui ont signalé leur arrêt.
- Nomination des arbitres reçus la saison dernière. L'écusson sera adressé par courrier.

Programme Technique CRA et Carnet de Route Arbitral 2020/2021 : le Comité Directeur en prend connaissance.

Planning des activités de la CDA 2020/2021 : le Comité Directeur valide sous réserve des modifications rendues nécessaires suite au contexte actuel.

Le Comité Directeur valide les demandes :

- a. du FC MORMANT d'organiser un module délocalisé de formation pour des Jeunes Arbitres.
- b. du FC MELUN pour une présentation des modifications aux Lois du Jeu le 09/09/2020.

9. Questions diverses / Tour de table

Monique MACHO

Evoque la date limite d'inscription des équipes foot animation.

Larbi BENCHEIKH

Signale que Mohamed KEITA a postulé à la fonction d'Observateur Régional Ligue.

Gilles TANNIER

S'informe sur les personnes pouvant accéder au stade lors des entrainements et la présence de spectateurs lors des rencontres. [Les seuls écrits à l'heure actuelle concernent les spectateurs dans les stades possédant des tribunes. Les informations concernant les écoles de foot seront transmises probablement après la rentrée scolaire.](#)

Ludovic VANTYGHEM

Merci à tous de respecter le protocole concernant l'accès au District.

Merci également à Nicolas MAKSYMIUK pour son investissement et aux salariés pour le travail effectué dans le respect des règles.

Pascal ANTONETTI

Demande des précisions sur l'application des mesures par le délégué ou l'arbitre pour le respect des règles sanitaires. [Concerne les personnes inscrites sur la feuille de match.](#) En attente des instructions fédérales complémentaires.

Dominique GODEFROY

Signale avoir mis fin à ses fonctions d'Observateur en arbitrage et sera donc disponible pour assurer la permanence du weekend.

Gérard VIVES

Félicite Abdelhak RAJI pour l'obtention de son diplôme.

Patrick POIX

Apporte des précisions concernant les maillots d'échauffement pour les arbitres.

Christiane CAU

Apporte des précisions concernant la gestion des masques des remplaçants sur le banc de touche.

Nicolas MAKSYMIUK

Remercie Ludovic VANTYGHM pour sa très forte implication.

Fait le point sur les installations informatiques à Montry et à Melun : manque encore du matériel et grosses difficultés à se connecter au réseau fédéral. De même, impossible, à ce stade, de mettre en route la connexion à la fibre. Le correspondant FFF a été sollicité, en attente de son retour.

Jean Marie RENAUD

Demande des précisions concernant la conduite à tenir pour la dotation FFF-Nike 2019-2020 non encore livrée.

Prochaine réunion

Comité Directeur : 15/09/2020 en Visioconférence.

La Secrétaire de Séance : Christiane CAU.

Le Président de Séance : Philippe COLLOT.



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du 18 septembre 2020

Voie électronique

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire de séance : Christiane CAU.

Présents : Pascal ANTONETTI, Michel BORTOT, Vincent DUPRE, Dominique GODEFROY, Daniel MALHERBE, Bernard MARMION, Patrick POIX, Abdelhak RAJI, Ludovic VANTYGHEM, Gérard VIVES

Règlements

Après examen, le Comité Directeur valide les modifications du règlement suivant :

- Règlement des championnats

• Ententes

LESIGNY et ROISSY : U14 D3C

Club support U14 : LESIGNY

En U14, si l'entente s'arrête en 2021-2022, le club de ROISSY prendra la place sportive issue des résultats de la saison 2020/2021 de l'entente.

[Entente Validée](#)

OTHIS – MOUSSY LE NEUF : VETERANS

Club support : OTHIS

Nom entente : OTESMO 77

[Entente Validée](#)

PONTAULT PORTG – EMERAINVILLE : U14 –U16-U18

Club support : PONTAULT PORTG

[En attente](#)

GOELLY COMPANS et DAMMARTIN : +55

Club support : GOELLY COMPANS

[Entente validée](#)

AVON HERICY MORET FONTAINEBLEAU : FEMININES Toutes catégories

Club support : AVON

Nom : ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU

Manque FONTAINEBLEAU

[EN ATTENTE](#)

PRESLES – OZOUER : U14

Club support : PRESLES

Manque OZOUER

EN ATTENTE

PLAINE France – CLAYE SOUILLY: U16 D3

Club support : PLAINE FRANCE

Manque CLAYE SOUILLY

EN ATTENTE

La Secrétaire de Séance : Christiane CAU.

Le Président de Séance : Philippe COLLOT



Comité Directeur

EXTRAIT du PROCÈS VERBAL du mardi 15 septembre 2020

Visio Conférence

Présidence : Philippe COLLOT

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Monique MACHO, Pascal ANTONETTI, Michel BORTOT, Dominique GODEFROY, Bernard MARMION, Patrick POIX, Abdelhak RAJI, Jean-Marie RENAUD, Gilles TANNIER, Ludovic VANTYGHEN, Gérard VIVES

Excusés : Stéphanie DI BENEDETTO, Pierre BILLARD, Vincent DUPRE, Daniel MALHERBE, Orlando VIEIRA,

Assistent : Larbi BENCHEIKH (CDA), Nicolas MAKSYMIUK (Directeur administratif)

Affaires sportives

Foot Animation

Validation du Calendrier Général 2020/2021. Des adaptations et/ou modifications pourront être faites en fonction de l'évolution de la Pandémie (notamment pour limiter les regroupements importants).

Rentrées du Foot : validation d'une organisation au sein des clubs (portes ouvertes) afin d'éviter des regroupements trop importants.

Demande de modification de groupes / retraits.

Composition du groupe SEN D4D

Après examen de la situation, considérant :

- la présence au sein du même groupe de 2 clubs issus de la même commune (DAMMARIE),
- des risques liés à cette situation,
- de la nécessité d'adopter, de ce fait, une position préventive,
- tenant compte de l'impossibilité de modifier les alternances du FC DAMMARIE,

Le Comité Directeur valide l'intégration de DAMMARIE-CITY dans le groupe SEN D4C.

Retrait U14 D3C de CHATELET EN BRIE

Considérant le refus d'accèsion du meilleur 3^{ème} pouvant encore accéder (PAYS DE BIERES) : proposition sera faite à l'équipe suivante en position de pouvoir accéder.

Retrait U16 D2A de ST MARD

Considérant l'acceptation d'accession du meilleur 2^{ème} pouvant accéder ; le club de COURTRY accède à cette division.

Retrait VET D2C de GRANDE-PAROISSE

Considérant que ce groupe de 11 devait être ramené à 10 équipes à l'issue de la Saison 2020/2021 compte-tenu des dispositions fédérales liées au contexte sanitaire : cette équipe n'est pas remplacée pour revenir, dès à présent, à un groupe de 10 équipes dans cette poule.

Informations Générales

Ententes 2020-2021

SERVON - ALLIANCE 77 - CHEVRY : U18 – U16 –U14.

Support : SERVON.

[Entente validée](#)

SERVON - CHEVRY : U13.

Support : SERVON.

[Entente validée.](#)

CS MEAUX – NANTEUIL : U18 D2 et D3– U16 D3 – U14 D4.

Club support : CS MEAUX.

En U18, si l'entente s'arrête en 2021-2022, le club de NANTEUIL prendra la place sportive issue des résultats de la saison 2020/2021 de l'entente.

[Entente validée.](#)

ST THIBAULT – ANNET – THORIGNY : +55 ANS.

Club support : ANNET.

[Entente validée.](#)

GOELLY-COMPANS - PLAINE FRANCE : VETERANS et +45 ans.

Club support : GOELLY-COMPANS.

[Entente validée.](#)

GOELLY-COMPANS - BRIE FC - PLAINE DE FRANCE : U14 et U18.

Club support : BRIE FC.

[Entente validée.](#)

GOELLY-COMPANS - BRIE FC : U16.

Club support : BRIE FC.

[Entente validée.](#)

MOUROUX ET BUCEENNE : U14.

Club support : MOUROUX.

[Entente validée.](#)

NANDY ET SAVIGNY : FEMININES Toutes catégories.

Club support : NANDY.

[Entente validée.](#)

AVON HERICY MORET FONTAINEBLEAU : FEMININES Toutes catégories

Club support : AVON.

Nom : entente Football Pays de Fontainebleau.

Manque accord FONTAINEBLEAU.

[En attente.](#)

PRESLES – OZOUER : U14.
Club support en attente.
Manque accord OZOUER.
[En attente.](#)

THORIGNY – ANNET : U14 ET U16.
Club support : THORIGNY.
[Entente validée.](#)

BRIE EST ET BUCEENNE : U18 ET U16.
Club support U18 : BRIE EST.
Club support U16 : BUCEENNE.
[Entente validée.](#)

LESIGNY et ROISSY : U15 Féminines - U16 D3 et U14 D3.
Club support U16 et U15 Féminines : ROISSY.
Club support U14 : LESIGNY.
[Entente validée.](#)

GOELLY-COMPANS et DAMMARTIN : +55.
Club support : GOELLY-COMPANS.
Manque accord DAMMARTIN.
[En attente.](#)

Nouveaux Clubs

CHAUCONIN-NEUFMOUTIER : [avis favorable du Comité Directeur.](#)



CELLULE COVID

PROCÈS VERBAL du Jeudi 17 septembre 2020

Visio Conférence

Animateur : Ludovic VANTYGHEM

Secrétaire de séance : Nicolas MAKSYMIUK

Présents : Christiane CAU, Philippe COLLOT, Gérard VIVES

Excusés : Pierre BILLARD.

**Match 22971250 PROVINS – PAYS BIERES
U14 Coupe 77 du 19/09/2020**

Après étude du courriel du club de Provins,
Considérant les 3 appels téléphoniques avec message laissés par les membres de la cellule COVID,
Considérant que le club de Provins n'a pas recontacté la cellule COVID,
La cellule COVID du district 77 décide
de maintenir la rencontre.

**Match 22971878 – PROVINS 5 – CRISENOY 5
COUPE 77 CDM du 20/09/2020**

Après étude des courriels du club de Crisenoy,
La cellule COVID du district 77 décide

le report du match à une date ultérieure.

**Match 22971957 CRISENOY 11 – BRIARD 11
COUPE 77 VETERANS du 20/09/2020**

Après étude des courriels du club de Crisenoy,
La cellule COVID du district 77 décide

le report du match à une date ultérieure.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 16 Septembre 2020

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REOUVERTURE DE DOSSIER

SAISON 2019-2020

Match 22142227

Othis – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

CHAMPIONNAT

Match 22515591

Lognes 1 – Quincy 1

U18 D1 du 13/09/2020



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 septembre 2020

Commission Restreinte en Visioconférence

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Traitement des demandes d'horaires Spéciaux

*Reports/Modification de matchs

*Fermeture terrains

*Suspension de Terrains

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 3 et 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2020/2021 des clubs participants au Championnat Seniors D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT U18 / U16 / U14 DEPARTEMENTAL 2, 3 et 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2020/2021 des clubs participants au Championnat U18 D2 et D3, U16 D2 et D3 et U14 D2, D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT CDM / VETERANS DEPARTEMENTAL 3 et 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2020/2021 des clubs participants au Championnat CDM D2 et D3 et VETERANS D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

HORAIRES SPECIAUX

Bois le Roi F.C. (524239)

*VETERANS (11) D2– ~~10 heures 00~~ **09 heures 30** été comme en hiver (stade Langenargen à Bois le Roi) accordé

Breuilloise A.S. (528468)

*CDM (5) D1 - ~~10 heures 00~~ **09 heures 30** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine) accordé

Fontenay Tresigny (500773)

*U18 (1) D3 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade Orly à Fontenay Tresigny) accordé

Mormant FC (507435)

*U16 (1) D3 – ~~15 heures 00~~ **13 heures 00** été comme hiver (Stade Municipal à Mormant) - accordé

*U14 (1) D3 - **13 heures 00** au lieu de **14 heures 00** été comme en hiver (stade Municipal à Mormant) **REFUSE**

Les rencontres U14 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 14H00 et 18H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Les rencontres pourront débuter le samedi à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Pays Bieres (553720)

*U16 (1) D2 – **14 heures 30** été comme en hiver (stade municipal à Perthes en Gatinais) accordé

*U18 (2) D3– **14 heures 30** été comme en hiver (stade municipal à Perthes en Gatinais) accordé

St Thibault (541434)

*SENIORS (4) D4 - **17 heures 00** été comme en hiver (Stade Municipal à St Mard) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

[Week-end du 19 et 20 septembre 2020](#)

Match 22972143 Bois le Roi 1– Longueville 1 Coupe 77 U16 du 20/09/2020

Demande du club de **BOIS LE ROI**,

Suite à la programmation d'une rencontre de Coupe GAMBARDELLA le 20/09/2020 à 14h30 sur les installations du club de **BOIS LE ROI**

La Commission, afin d'optimiser aux mieux l'organisation des rencontres, décide de planifier le coup d'envoi de la rencontre Coupe 77 U16 à **12H00**

Match 23159439 Pays Crécois 1– Buccenne/Brie Est 1 Coupe 77 U16 du 20/09/2020

Demande du club de **PAYS CRECOIS**,

Suite à la programmation d'une rencontre de Coupe GAMBARDELLA le 20/09/2020 à 14h30 sur les installations du club de **PAYS CRECOIS**

La Commission, afin d'optimiser aux mieux l'organisation des rencontres, décide de planifier le coup d'envoi de la rencontre Coupe 77 U16 à **12H00**

Match 22971232 Claye Souilly 2 –Noisiel Foot Academy 1 U16 Coupe 77 du 20/09/2020

Demande de modification de date par Courriel du club de **NOISIEL** pour disputer la rencontre le 30/09/2020 au lieu du 20/09/2020

Accord du club de **CLAYE SOUILLY** pour **19 heures 00**

ACCORD DE LA COMMISSION

Match 22972133 Noisiel Foot Academy 1 – Brie FC/Goelly 1 U14 Coupe 77 du 19/09/2020

Demande de modification de date par Courriel du club de **NOISIEL** pour disputer la rencontre le Mercredi 30/09/2020 au lieu du 19/09/2020

Accord du club de **BRIE FC/GOELLY** pour 19 heures 00

ACCORD DE LA COMMISSION

Match 23070989 Champs FC 1 –Ozoir 2 Seniors Coupe 77 du 20/09/2020

Demande de modification de d'horaire courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre à 14 Heures 30 au lieu de 15 Heures 00.

ACCORD DE LA COMMISSION

Match 23070986 FC Congissois 1 –Collegien 1 Seniors Coupe 77 du 20/09/2020

Demande de modification de date et d'inversion par Courriel du club de **CONGISSOIS** pour disputer la rencontre le 24/09 à 20h30 ou le 29/09 à 20h30 au lieu du 20/09/2020 sur les installations du club de Collegien,

En attente accord du club de **COLLEGIEN**

Match 22972112 Bagneaux Nemours 2– Ponthierry 2 U16 Coupe Comité du 20/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à 12 heures 00 au lieu de 13 heures 00.

Refusé par le club de **PONTHIERRY**

Match 22972133 Brie Est FC 1 – Brie Nord 1 U14 Coupe 77 du 19/09/2020

Demande de modification de date par Courriel du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

Compte tenu du calendrier de la Coupe,

Nous informons les 2 clubs que sans nouvelle date de jeu la rencontre ne pourra être reportée,

La date limite de jeu est fixée au 29/09/2020

En attente proposition de date et accords des 2 clubs.

Week-end du 26 et 27 septembre 2020

Match 22514936 Pommeuse 1 – Gretz Tournan 2 U14 D3B du 26/09/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre sur les installations du club de GRETZ TOURNAN

En attente accord du club de **GRETZ TOURNAN**

Match 22523955 Nandy 1 – Longueville 1 U16 D2C du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre à 15 heures 00 au lieu de 14 heures

En attente accord du club de **LONGUEVILLE**

Match 22522875 Thorigny 2– Pontault UMS 2 Seniors D3D du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à 17 heures 00 au lieu de 15 heures

En attente accord du club de **PONTAULT UMS**

Match 22524247 Pomponne 5 – Bombon 5 CDM D1 du 27/09/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBON** pour disputer la rencontre le 18/10/2020 au lieu du 27/09/2020

Refusé par le club de **POMPONNE**

Week-end du 3 et 4 octobre 2020

Match 22515031 Courtry 1 – Breuilloise 1 U14 D3A du 03/10/2020

Demande d'inversion courriel du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre sur les installations du club de BREUILLOISE,

La Commission demande au club de COURTRY de faire une demande d'inversion au club de **BREUILLOISE**

Match 22515029 Chelles 2 – Vaires 1 U14 D3A du 03/10/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 24/10/2020 au lieu du 03/10/2020
En attente accord du club de **CHELLES**

Week-end du 24 et 25 octobre 2020

Match 22524045 Dammarie les Lys 11 – Pays Bieres 11 VETERANS D1 du 13/09/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE LES LYS** pour disputer la rencontre le 18 octobre 2020.

Demande acceptée par le club de **PAYS BIERES**,

La Commission, considérant que la date choisie par les 2 clubs correspond au second tour de la Coupe 77, décide de reporter la rencontre au 25/10/2020 (Match Remis-Voir Calendrier Général)

Demande de modification de date par courriel du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre le 1^{er} novembre 2020 au lieu du 25/10/2020

En attente accord du club de **DAMMARIE**,

FERMETURES DE TERRAINS

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de COURTRY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Courtry que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Courtry 1 – Pommeuse 1 Seniors D3C

Club de THORIGNY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Thorigny 1 – Ozoir 2 Seniors D2A

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 22142227

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 08/11/2020 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

Du 29/11/2020: Othis 2 – Brie Nord 1, Seniors D3A

Club de Nanteuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Nanteuil 2 – Magny 2 Seniors D4B

Club de Cosmo/Mareuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Cosmo 2 – Courtry 2 Seniors D4B

Club d'AVON:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/03/2020,

« ... Match 22113831

Lognes 1 – Avon 1

Seniors D1 du 16/02/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain à l'équipe Senior 1 d' Avon pour jet de projectile, de l'eau en la circonstance, d'un spectateur en direction d'un officiel,

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Avon que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Avon 1 – Lognes 1 Seniors D1

Agenda Technique

FORMATIONS – FORMATIONS OCTOBRE OUVERTES

Objet	Date Début	Date Fin	Localité	Nbre inscrits	Places restantes
U6-U7 – Module 5-6 ans	24/10/2020	24/10/2020	MONTRY	3	19
U6-U7 – Module 5-6 ans (mineurs)	28/10/2020	20/10/2020	A DETERMINER	0	22
U9 – Module 7-8 ans (Module Mineurs)	19/10/2020	20/10/2020	MELUN	1	21
U9 – Module 7-8 ans (Module Mineurs)	22/10/2020	23/10/2020	MONTRY	3	19
U11 - Module 9-10 ans	05/10/2020	06/10/2020	MONTRY	2	20
U11 - Module 9-10 ans	26/10/2020	27/10/2020	MELUN	1	21
U11 - Module 9-10 ans	29/10/2020	30/10/2020	MONTRY	3	19
U13 - Module 11-12 ans	08/10/2020	09/10/2020	MONTRY	8	14
U13 - Module 11-12 ans	15/10/2020	16/10/2020	AVON	6	16
U15 - Module 13-14 ans	01/10/2020	02/10/2020	MELUN	4	18
U17-U19 - Module 15-18 ans	12/10/2020	13/10/2020	MONTRY	4	18
Certifications Fédérales 1-2-3	21/10/2020	21/10/2020/	MONTRY	2	22

Les formations sont ouvertes à J-45 et les certifications à J-60

